

**APPEL À CANDIDATURE UNITE DE SOINS PALLIATIFS DANS L’ARIEGE**

Le projet régional de santé de la région Occitanie 2018-2022 porte dans la filière « soins palliatifs » la priorité de renforcer l’accès aux unités de soins palliatifs ainsi que d’organiser leur mission de recours.

Aussi L’ARS Occitanie lance un **appel à candidature** afin de reconnaître une **unité de soins palliatifs** en 2020 sur le territoire de l’Ariège.

Cet appel concerne les établissements de santé :

* implantés sur le territoire de l’Ariège,
* qui bénéficient d’une autorisation de soins de médecine.

Les conditions cumulatives à remplir pour être éligible à l’appel à candidatures sont de :

* disposer d’une autorisation d’activité valide en médecine
* déposer un dossier de candidature joint sur la base du dossier-type régional (à télécharger).

La date de dépôt des dossiers de candidature à l’ARS est fixée au plus tard au 17 février2020.

Le dossier devra être adressé, accompagné des pièces complémentaires que vous jugerez utile, en version électronique à l’adresse suivante :

**ars-oc-dosa-autorisations-contractualisation@ars.sante.fr**

La procédure de sélection s’effectuera à partir d’une grille d’analyse basée sur les textes de référence et les éléments du dossier type renseignés, par une commission interne à l’ARS.

Pour toute question, Madame le Docteur Marie-Dominique MEDOU (médecin référent soins palliatifs) est à votre disposition : marie-dominique.medou@ars.sante.fr

La décision finale sera notifiée par Monsieur le Directeur général de l’ARS au plus tard le 30 avril 2020.